



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ**

**SÉANCE DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2013**

**PV N°368**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2013**

-----

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche et Innovation; M. Frédéric LE BLAY, Vice-président Formation et Vie universitaire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19 membres**

<b>ATIAH AWINEBONO joy</b>	Etudiant suppléant	IEMN-IAE
<b>BELLETTRE Jérôme</b>	Ens A	Polytech Nantes
<b>BROCHARD Cyrille</b>	IATSS	UFR Faculté des Sciences et Techniques
<b>CARON Lise</b>	Ens.B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
<b>CATALA Michel</b>	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
<b>CLERGEAU Christophe</b>	Personnalité ext.	Région des Pays de la Loire
<b>GODIVEAUX Nicolas</b>	Etudiant titulaire	UFR de Médecine et Techniques Médicales
<b>GUERIVE Michel</b>	Personnalité ext.	Chambre de commerce et d'industrie Nantes - S. Nazaire
<b>GUÉVEL Arnaud</b>	Ens. A	UFR STAPS
<b>ISHOW Eléna</b>	Ens. A	UFR Faculté des Sciences et Techniques
<b>KERBOURC'H Jean-Yves</b>	Ens. A	UFR de Droit et des Sciences Politiques
<b>LABOUX Olivier</b>	Président	Présidence de l'Université
<b>LE FICHANT Françoise</b>	Ens. B	UFR Droit et Sciences Politiques
<b>LELOUREC Hervé</b>	Ens. B	UFR Psychologie
<b>MARTINEZ-VASSEUR Pilar</b>	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Étrangères
<b>MENUET Philippe</b>	IATOSS	UFR Droit et Sciences Politiques
<b>POUZAINT Yves</b>	Ens. B	IUT de Nantes
<b>SAMI Taklit</b>	Ens. B	UFR Faculté des Sciences et Techniques
<b>TASSEL Guillaume</b>	Étudiant titulaire	IEMN-IAE
<b>TOSTIVINT XAVIER</b>	Personnalité ext.	MEDEF de Loire Atlantique

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 8 membres**

<b>COUDRIER Christiane</b>	Personnalité ext.	CHU de Nantes
<b>DANIEL Karine</b>	Personnalité ext.	Nantes Métropole
<b>DRONNEAU Céline</b>	IATSS	Polytech Nantes
<b>DUBOT Christian</b>	Personnalité ext.	CGT
<b>JOLLIET-ÉVIN Pascale</b>	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques Médicales
<b>LESTIEN Françoise</b>	Personnalité ext.	CARENE
<b>SAÏ Pierre</b>	Personnalité ext.	ONIRIS
<b>TRICHET Valérie</b>	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques Médicales

**ÉTAIT ABSENT OU EXCUSÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 4 membres**

<b>GANGLOFF Claude</b>	Ens. B	IUT de la Roche-sur-Yon
<b>LOUAIB Waël</b>	Etudiant titulaire	IEMN-IAE
<b>LOUCACHEVSKY Nicolas</b>	Étudiant titulaire	UFR d'Odontologie
<b>SISSOKO Niougoussa</b>	Étudiant titulaire	UFR Droit et Sciences Politiques

**ARRIVÉ EN COURS DE SEANCE : 1 membre****GANGLOFF Claude**

Ens. B

IUT de la Roche-sur-Yon

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE**

<b>BARBU Noël</b>	Vice-président Développement et partenariats économiques - affaires financières
<b>BEZAULT Valérie</b>	Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
<b>BRANCHEREAU Hervé</b>	Directeur des Affaires Financières
<b>DEFOIS Serge</b>	Directeur de Cabinet
<b>DRUE Frédéric</b>	Agent Comptable
<b>EVAIN Michel</b>	Doyen de l'UFR des Sciences et Techniques
<b>GUÉHO Nicole</b>	Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de l'Académie de Nantes
<b>HEICHETTE Michel</b>	Directeur par intérim de l'ESPE
<b>KEROUANTON Jean-Louis</b>	Vice-président du Patrimoine Immobilier
<b>LORET Delphine</b>	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
<b>LEVEQUE Stéphane</b>	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
<b>PENISSON Stéphanie</b>	Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
<b>PELLETIER Quentin</b>	Vice-président étudiant
<b>PERLEMOINE Aline</b>	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
<b>PERON Marc</b>	Directeur de la Communication
<b>TEXIER Stéphanie</b>	Directrice Générale Adjointe des Services

<b>MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>PRÉSENTS À L'OUVERTURE</b>	<b>PROCURATIONS</b>	<b>EXCUSÉ</b>	<b>ARRIVÉS EN COURS</b>
<b>31</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

## SOMMAIRE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration 22 novembre 2013
2. Informations générales
3. Approbation du budget initial 2014 (*après avis de la CPCA budgétaire*)
4. Approbation du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour le site de La Roche Sur Yon.
5. Approbation des statuts de l'ESPE (*après avis de la CPCA*)
6. Approbation de la modification des règles relatives à l'amortissement (seuil et durée) (*après avis de la CPCA*)
7. Approbation de la revalorisation de la Prime de Participation à la Recherche Scientifique des personnels de catégorie A et B (*après avis du CT et de la CPCA*)
8. Approbation du Référentiel Enseignant 2013/2014 (*après avis du CT et de la CPCA*)
9. Approbation de l'actualisation du recensement des besoins RH 2014 (*après avis du CT et de la CPCA*)
10. Précisions sur le périmètre de l'ordonnance 2005 lié au changement de nomenclature d'achat.
11. Remises gracieuses et admissions en non-valeur (*après avis de la CPCA*)
12. Tarifs, dons et subventions (*après avis de la CPCA*)
13. Adhésion au Groupement d'Intérêt Scientifique « Centre de Recherches et d'Etudes sur l'Age et les Populations au Travail » -CREAPT
14. Election d'un représentant des Enseignants du Conseil d'Administration à la Commission Permanente du Conseil d'Administration
15. Questions diverses

**LE PRÉSIDENT** ouvre la séance à 8 heures.

## **POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 NOVEMBRE 2013**

Point reporté au Conseil d'Administration du 7 février 2014.

## **POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

## **POINT 3 : APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2014 (APRES AVIS DE LA CPCA BUDGETAIRE)**

**LE PRESIDENT** rappelle les contraintes budgétaires nationales, tant au niveau des universités que de l'Université de Nantes. Pour autant, il n'est pas favorable à une politique de repli, de frilosité par rapport aux enjeux de l'Université. Il faut au contraire, développer les partenariats et le projet pour l'Université de Nantes avec l'ensemble des partenaires : les collectivités, le tissu socio économique, associatif, culturel, les autres universités et les organismes de recherche. Le plan de retour à l'équilibre budgétaire est construit sur plusieurs années et les efforts que fait l'établissement sont importants. La situation est difficile mais elle s'améliore. Ce plan ne sera pleinement efficace que lorsque l'Etat assumera sa part de responsabilité, et accompagnera les établissements à la hauteur de ses engagements, notamment en terme de masse salariale état, pour laquelle le principe du décideur-payeur doit s'appliquer.

La mutation de l'Université de Nantes se fait en interne avec des enjeux de nouvelle gouvernance, de rapports renouvelés entre les différentes instances (le central, les composantes les laboratoires), et aussi la déclinaison d'une démarche de politique sociale nourrie, continue et ambitieuse. En externe, l'ouverture de l'Université de Nantes sur son territoire est importante, cela participe de la déclinaison des grands axes présentés : l'interdisciplinarité, l'interrégion et l'international.

**M.BARBU** présente le budget initial 2014.

**M. BELLETTRE** se réjouit de l'augmentation des ressources propres, considérant que l'avenir de l'Université repose sur celles-ci. L'établissement doit se tourner vers les entreprises qui investissent dans les laboratoires, les instituts et les UFR. L'espace entreprise prend son envol et permet de rayonner au sein de l'établissement.

**MME CARON** souhaite rappeler que l'équilibre financier est au prix d'un très gros effort qui se manifeste par des emplois gelés, par une offre de formation réduite et une recherche de plus en plus focalisée vers les entreprises. Elle souligne que le GVT, doit toujours être abondé, le CAS aussi. Elle souhaite comprendre où en sont les gels de poste sur l'Université de Nantes.

**LE PRESIDENT** revient sur les 4000 postes qui restent, les 1000 premiers étant déjà distribués, il y a une répartition sur les quatre années à suivre. Aujourd'hui cette répartition n'est pas connue, au niveau des établissements.

**M.BARBU** rappelle qu'il avait été décidé un gel de 76 postes, mais des décisions de gels beaucoup moins importantes avaient été prises en 2012. Il y a des gels qui sont poursuivis, décidés en 2012 et maintenus en 2013. Il y a aussi des postes naturellement libres, qui ont toujours été libres d'années en années, car les différentes composantes ne demandent pas toujours à pourvoir ces postes. Il a donc été constaté pour 2013, un gel de 40 postes ce qui est plus que les 25 équivalents temps plein attendus.

**M.TOSTIVINT** est satisfait de l'augmentation des ressources propres. Il confirme le souhait d'accompagner l'Université sur le développement de ces ressources propres, notamment par le biais de l'espace entreprise.

**M.POUZAINT** souligne la qualité de la présentation du budget, compte tenu de la complexité de l'élaboration de celui-ci. La situation semble selon lui sous contrôle. Le Conseil d'Administration ne peut pas regarder tous les détails du budget mais il faut regarder le sens de l'histoire, voir d'où l'on vient et mesurer la situation actuelle. La difficulté principale porte sur les marges de manœuvre de

l'Université de Nantes qui sont aujourd'hui restreintes. A l'avenir, il faut restaurer ces capacités au niveau investissement, au niveau pédagogique, et maintenir et améliorer les locaux. Il faudrait pouvoir rétablir une capacité d'environ huit millions d'euros par an pour pouvoir investir la moitié dans du matériel pédagogique, l'autre moitié pour maintenir en l'état les locaux. Si rien n'est fait dans ce sens, les capacités d'action seront limitées.

**MME SAMI** s'interroge sur ce qui peut être fait pour maîtriser la masse salariale avec une perspective pluriannuelle et mis à part les gels de poste. Pour une offre de formation soutenable, elle souhaite une remise à plat et une discussion générale. Enfin s'agissant des ressources propres elle estime que ce qui est étiqueté « formation continue », n'est pas toujours du ressort de la formation continue : pour les reprises d'étude, le tarif est trop élevé, alors même que l'Université est un service public. Elle s'interroge aussi sur l'absence de négociation avec l'Etat, et sur le déficit structurel dû au fait que l'Etat ne paye pas ce qu'il doit.

**LE PRESIDENT** rappelle que la discussion sur le GVT est en cours, et vient de débiter avec l'Etat. Il veut que le GVT ne soit pas une discussion de fin d'année sur un dégel de la réserve de précaution, il faut que ce soit inscrit dans la loi de finances. Ce n'est pas prévu pour 2014, et cela devra l'être pour 2015.

**MME SAMI** souligne que certaines universités reçoivent des formes de compensation du GVT de l'Etat. **LE PRESIDENT** annonce qu'il ne laissera pas passer le fait que les établissements responsables rigoureux et qui font des efforts, à tous les niveaux de la communauté universitaire, voient leur dotation baisser car ils ont fait des efforts.

**M.GUEVEL** souligne la qualité de la présentation. Il aurait été plus raisonnable de tenir le cap tenu en 2013. **M.BARBU** rappelle que ce budget doit être observé dans le cadre général des trois années du plan de retour à l'équilibre. Il faut relativiser le déséquilibre de ce budget, relativement modeste par rapport à l'ensemble du budget. Sur le plan des ressources, la ligne de conduite prudentielle qui a régi l'élaboration de ce budget l'est vraiment et des réactions positives sont attendues dans ce budget. Les efforts sont à poursuivre, et chaque ligne de dépense sera scrutée.

**M.GUEVEL** alerte sur l'ESPE qui obtient une dotation en heures complémentaires alors que c'est la composante de l'Université de Nantes la mieux dotée en volume d'enseignants-chercheurs statutaires en rapport avec le nombre d'étudiants inscrits. Il souhaite un débat en séance sur le coût et le fonctionnement de l'ESPE. **LE PRESIDENT** informe que ce sera fait avec la nouvelle direction de l'ESPE qui est à venir.

**M.GUEVEL** poursuit en précisant qu'il faut se préoccuper de l'exécution de ce budget, sur le terrain. Ce qui remonte des collègues sur le terrain, c'est la multiplication des lourdeurs administratives et financières qui pèsent sur les missions des uns et des autres. C'est extrêmement préoccupant, d'autant que ce qui était annoncé d'un point de vue politique, était de tendre vers une simplification administrative et financière, ce qui n'est pas le cas, la dérive étant inverse. Il veut une discussion au sein du Conseil d'administration.

**M.GUEVEL** se réjouit de voir que les ressources propres évoluent, et il pense qu'elles pourraient même être encore améliorées si la formation continue était plus présente dans certaines composantes. Il évoque le tarif des inscriptions à l'Université. Considérant qu'il y a 50 % d'étudiants boursiers qui sont exonérés de frais d'inscription, et sans remettre en cause ce principe, il s'interroge sur une augmentation des tarifs pour les 20.000 étudiants qui restent.

**M.GODIVEAUX** remercie pour cette présentation claire et précise du budget 2014 qui s'inscrit directement dans la lignée de 2013 et le projet pluriannuel qui a été proposé l'an dernier, avec des décisions courageuses et difficiles qu'il a fallu prendre. Il salue aussi le travail de l'équipe présidentielle, notamment les choix politiques d'ouvrir dès à présent malgré ce contexte restreint, des perspectives d'avenir avec des axes capitaux. Le vote de ce budget s'inscrit dans un contexte social étudiant qui est année après année toujours plus difficile, par l'augmentation du coût de la rentrée ou même des loyers, des frais pédagogiques et plus généralement de la vie étudiante, dans un système où les aides sociales sont obsolètes et inadaptées au quotidien des étudiants. Face à ce constat, INTERASSO Nantes souhaite s'engager fortement et ne pourra voter ce budget que si les perspectives à long terme pour augmenter nos ressources, face à un problème avant tout structurel, n'inclut pas de mesures qui aggraveraient le budget des étudiants. Ainsi ce budget ne sera soutenu

que si le Président et son équipe prennent l'engagement de ne pas conduire de politique visant à demander une augmentation des frais d'inscription tant que le système d'aide sociale actuel n'aura pas complètement été remis à plat et réformé.

**LE PRÉSIDENT** rappelle que tant qu'il n'y a pas de revisite complète des aides aux étudiants (demi part fiscale, aide au logement, bourses), il reste opposé à cette augmentation des droits d'inscription.

**M.BROCHARD** revient sur la dotation du Ministère, et trouve surprenant que celle-ci ne soit toujours pas attribuée, alors même qu'au CNESER du 18 novembre il s'y était engagé. Il rappelle que l'effort consenti au niveau de l'Université de Nantes est un gros effort, et que les gels de poste ont aussi impacté les BIATSS, et il souligne que, comme l'a dit le Président, les établissements qui font des efforts doivent être récompensés par une dotation un peu plus importante.

**M.LELOUREC** souligne que voter un budget contraint risque de dédouaner l'Etat de ses responsabilités.

**MME ISHOW** s'interroge sur l'augmentation du nombre d'étudiants en Licence 1, à l'UFR Sciences notamment, et sur les conséquences en termes de coût, car ceci signifie qu'il faut dégager des heures complémentaires, pour assurer cet enseignement. Quand un nombre important d'étudiants s'inscrit, les dotations versées compensent-elles le surcoût ? Les personnels se tournent alors vers l'enseignement en se détournant de la recherche, ce qui est dommageable en termes d'innovation. L'Université n'est pas autorisée à faire de la sélection à l'entrée, mais au fur et à mesure des inscriptions, si l'on estime qu'il va y avoir un afflux de plus en plus important d'étudiants, comment les universités vont faire face si les dotations ne suivent pas.

**LE PRÉSIDENT** rappelle que l'accompagnement de l'Etat est indispensable au niveau de la masse salariale. Il faut sécuriser cette masse salariale pour avoir une capacité de développement. La politique de sélection existe déjà au sein de l'Université dans certaines composantes, même si ce n'est pas la vocation de l'Université. Parfois, cette sélection est opérée pour des raisons de sécurité, mais elle n'est pas un choix politique aujourd'hui. L'université pour tous et l'accès à l'enseignement pour tous, sont des valeurs fortes.

**M.GUERIVE** recommande de travailler sur la marge de manœuvre de l'Université, c'est-à-dire en clair sur les 5 ou 10 années qui viennent, il faut diversifier les ressources. Pour cela il faudrait partager la réflexion avec les partenaires, et souhaite que la Chambre de Commerce y soit associée.

**M.CATALA** partage la satisfaction sur le sérieux et le professionnalisme de ce budget, et sur la confiance qu'il peut inspirer. Mais à long terme, il ne voit pas comment l'Université pourrait revenir à un équilibre budgétaire avec l'augmentation de la masse salariale qui de fait, impose des sacrifices sur le fonctionnement. Cette politique atteindra ces limites un jour ou l'autre.

**M.CLERGEAU** évoque dans la discussion avec le Ministère l'an passé, le droit de suite collectif dans la relation entre l'établissement et sa tutelle mais ceci inclut aussi l'idée que les partenaires doivent discuter de la stratégie de développement à moyen terme après les efforts de redressement faits sur 2013. Il faut que cette discussion soit programmée, à l'appui des étapes de développement de projet de CUE interrégionale, car elle conditionne la stratégie globale de l'établissement, et dans le contexte 2014 où va être mis en place le projet de contrat état-région et la programmation des fonds européens. La posture inconnue que va prendre aujourd'hui le Ministère en terme de rééquilibrage de son soutien aux différents sites territoriaux, en tenant compte du passé, va être déterminante. Le système SYMPA devient un système d'aide à la décision et non plus un système d'allocation.

**LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 21 voix pour et 6 voix contre, le budget initial 2014.**

**Le Conseil d'Administration approuve avec 21 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, le plafond global des emplois de l'Université de Nantes fixé pour l'année 2014 à 3676.01 ETPT.**

**LE PRÉSIDENT** suspend la séance afin de recevoir une délégation d'étudiants.

#### **POINT 4 : APPROBATION DU SCHEMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION POUR LE SITE DE LA ROCHE SUR YON**

**LE PRESIDENT** rappelle que la dynamique du site de la Roche sur Yon n'est pas la même que pour celui du site de Saint Nazaire avec une dynamique de différenciation et un substrat recherche très fort. Une réflexion a été engagée avec les collectivités et un schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur ce site a été posé.

**M. BERNOUSSI** présente le site de la Roche sur Yon, le pôle universitaire yonnais et la convention qui en découle. C'est un souhait du Président de l'Université de Nantes de faire approuver cette convention par le Conseil d'Administration, car il s'agit d'un axe stratégique.

**M. BELLETTRE** ajoute que le développement de l'offre de formation sur le site de La Roche Sur Yon au niveau de l'Ecole Polytech de Nantes, a été étendu, sur sollicitation des entreprises locales et des collectivités locales notamment au niveau du cursus réseau télécom. Ce déploiement sur le site de La Roche sur Yon contribuera aussi à développer les ressources propres.

**M. GANGLOFF** regrette que les collectivités aient associées la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, à la réflexion sur le schéma de l'ESRI à la Roche sur Yon. Il faut travailler avec elle, mais pas jusqu'à conclure et rédiger un schéma local, qui dans sa gouvernance met en place un comité stratégique qui donne la même importance à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, qu'aux autres collectivités et à l'Université de Nantes.

Dans le schéma local, en dehors des priorités stratégiques qui ont été rajoutées in extremis par la Chambre de Commerce et d'industrie de la Vendée, il s'étonne d'y lire que seront valorisés les Bachelor, alors même que ces diplômes ne sont pas soutenus par l'Université de Nantes, que certaines passerelles seront possibles entre l'IUT, l'EGC et l'ICAM. De même il est inquiet de voir que le comité pour l'innovation sera placé sous l'égide de la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

Il informe qu'au Conseil d'institut du lundi 9 décembre, a été votée une motion : « le conseil d'institut de l'IUT de la Roche sur Yon réuni le 9 décembre 2013 exprime son scepticisme sur les effets à terme, du schéma local d'enseignement supérieur, tel que présenté dans la convention de site pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation à la Roche sur Yon. Il affirme son opposition à la mise en place de ce schéma dans lequel l'Université de Nantes ne représente que 25 % de la gouvernance au conseil stratégique, que l'Université de Nantes est peu représenté dans le comité de suivi composé de plus de 40 structures, alors que le secteur de l'enseignement privé a toute latitude pour faire évoluer son offre de formation. »

**M. BERNOUSSI** souligne la complexité de l'enseignement supérieur en Vendée, plus précisément de l'enseignement post-bac, l'enseignement supérieur nécessitant un lien avec la recherche. Il regrette que le travail qui se fait avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée ne soit pas de la même qualité que le travail qui s'est fait avec celle de Nantes-Saint Nazaire. Il est normal que les acteurs du système socio économique soient associés, en revanche sur le pilotage de l'innovation, une réaction unanime s'est faite de l'Université de Nantes et de la Région.

**M. POUZAINT** affirme que l'enseignement privé supérieur en Vendée, n'a pas respecté un certain nombre de règles de déontologie. Il tient à souligner que dans la formation par alternance au niveau de la Roche Sur Yon, il y a des choses à revoir. L'Université doit faire valoir ses droits.

**M. GANGLOFF** explique que pour certaines formations envisagées sur le site yonnais, les lycées privés s'emparent des idées et des propositions qui sont celles de l'Université. Ils ont ensuite beaucoup plus de latitude que l'Université pour les appliquer.

**M. BERNOUSSI** précise que le texte qui est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration n'est pas celui qui était originellement prévu. Il a été modifié sur demande et sollicitation de l'Université.

Sur la meilleure réactivité de l'enseignement privé supérieur, **M. BELLETTRE** reprend l'exemple de la filière Polytech qui va s'ouvrir en apprentissage sur le site yonnais, sur sollicitations des entreprises. Choisir l'Université de Nantes pour renforcer l'enseignement de l'électronique sur le site yonnais est l'exemple type d'une réactivité de l'Université de Nantes.

**LE PRESIDENT** rappelle que l'expression du schéma, c'est une vision globale de ce qui se fait pour que les valeurs universitaires soient défendues sur le site et la déontologie de l'Université respectée.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions, le schéma local de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation pour le site de La Roche sur Yon.**

#### **POINT 5 : APPROBATION DES STATUTS DE L'ESPE (APRES AVIS DE LA CPCA)**

**M.BERNOUSSI** présente les statuts et le cadre juridique. Les statuts sont basés sur l'arrêté du 28 août 2013 qui fixe les règles relatives à la composition de l'école, au fonctionnement des conseils d'école et sur le dossier d'accréditation validé par le Conseil d'administration.

Le Recteur a nommé une commission chargée d'élaborer les statuts. Présidée par l'Université de Nantes, elle a suivi un certain nombre de directives et d'orientations du Président de l'Université de Nantes notamment le souhait que les statuts soient un texte simple qui permettent à l'ESPE de fonctionner rapidement et pour laisser la place ensuite au futur directeur l'élaboration d'un règlement intérieur, travail plus collectif.

Une première version de ces statuts a été présentée au Conseil d'école du 27 novembre 2013. Les modifications ont été apportées et le texte qui est soumis au Conseil d'administration respecte le principe et validé à l'unanimité le 27 novembre.

**MME SAMI** s'interroge sur les six membres extérieurs désignés par le Recteur, sans aucune précision et sur la présidence du Conseil d'école par une de ses personnalités extérieures. **LE PRÉSIDENT** rappelle que ceci n'est pas nouveau et que c'était une personnalité extérieure qui présidait le conseil. **M.CATALA** souligne que ce qui est nouveau tient dans le fait que la personnalité extérieure est nommée par le Recteur.

**LE PRÉSIDENT** souligne que c'est une simple application des textes.

**M.CATALA** ne souhaite pas s'opposer à la mise en place de l'ESPE. Mais il s'étonne de la loi qui oblige à mettre en place ce fonctionnement et qu'un conseil de composante de l'Université de Nantes soit présidé par une personnalité extérieure nommée par le Recteur. Il lui semble que c'est une marque de défiance du Ministère pour la communauté universitaire. Ainsi il annonce sa volonté de ne pas participer au vote.

**MME ISHOW** s'étonne que le budget propre de l'ESPE soit intégré au budget de l'Université de Nantes. **M.BERNOUSSI** rappelle qu'il y a eu un soutien fort à l'ESPE cette année pour la mise en place de cette année transitoire avec un mélange de tous les concours au sein de l'école.

**M.LE BLAY** revient sur l'article 8 des statuts, et sur la loi qui a pour finalité de créer une école qui peut exercer des missions de formation initiale et de formation continue dans tous les champs de l'enseignement y compris de l'enseignement supérieur.

**M.GUEVEL** réclame à nouveau un débat sur cette composante. Il trouve dommage que tous les statuts des composantes ne soient pas alignés. Il s'agit à l'ESPE d'un conseil d'école alors qu'il s'agit d'un conseil de gestion dans les autres composantes. Il faudrait arrêter une terminologie commune. Dans les compétences du Directeur, article 15, aucune allusion à la gestion des services des personnels enseignants chercheurs. Ceci signifie que cette responsabilité relève du Président de l'Université de Nantes.

**M.GODIVEAUX** s'associe aux remarques de **MME SAMI** et de **M.CATALA**, relativement au cadre législatif qui est scandaleux.

**M.LE LOUREC** rappelle quelques éléments comme la précipitation, les règles absurdes qui ont rendu difficile la constitution de listes, des listes électorales à géométrie surprenante pour expliquer son abstention au vote des statuts.

**LE PRÉSIDENT** tient à remercier le Recteur d'avoir nommé des personnalités extérieures qui sont proches de l'Education. Il remercie aussi **M.HEICHETTE** qui a accompagné la fin de l'IUFM et la nouvelle ESPE.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 20 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions, les statuts de l'ESPE.**

## **POINT 6 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES REGLES RELATIVES A L'AMORTISSEMENT (SEUIL ET DUREE) (APRES AVIS DE LA CPCA)**

**M.BERNOUSSI** présente le point. Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le montant à partir duquel on considère qu'un bien rentre dans l'immobilisation, de 1600 à 800€ et sur la durée d'amortissement par matériel.

Ceci permet une traçabilité du matériel. Le fait de baisser le seuil à 800€ permet aussi d'augmenter la capacité d'investissement. Au delà de l'aspect technique, **M.BARBU** ajoute que cette modification est bonne pour la visibilité budgétaire. Elle a pour incidence d'étaler l'impact et les conséquences des investissements sur plusieurs années et donc de lisser sur les comptes de résultats, les investissements. Il ajoute que les amortissements de l'année sont les amortissements de demain.

**MME ISHOW** souhaite connaître les contraintes administratives qui vont les accompagner ainsi que les justificatifs de certains biens à déclarer. **M.BARBU** souligne que ceci ne donne pas de formalités administratives supplémentaires.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 1 abstention, la modification des règles relatives à l'amortissement (seuil et durée).**

## **POINT 7 : APPROBATION DE LA REVALORISATION DE LA PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DES PERSONNELS DE CATEGORIE A ET B (APRES AVIS DU CT ET DE LA CPCA)**

**M.BERNOUSSI** rappelle que la Prime de Participation à la Recherche Scientifique (PPRS) des agents de catégorie C a été revalorisée en janvier 2013 avec un passage du taux de 4.3 à 5. Ici il s'agit de revaloriser les agents de catégorie A et B et de tendre vers une convergence des primes entre les filières. La commission primes du 21 novembre 2013 a examiné un certain nombre de scénario, et a adopté le scénario A, qui a reçu un avis favorable du Comité Technique du 26 novembre 2013 et de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 3 décembre 2013.

**MME SAMI** s'interroge sur la revalorisation par taux en soulignant que les plus petites catégories de personnels ont ainsi une faible augmentation. **LE PRÉSIDENT** propose une réflexion globale sur l'ensemble des primes. **M.BERNOUSSI** rappelle que les primes sont aussi là pour différencier le travail entre les différentes catégories A et B, et que les primes restent une manière d'attirer des cadres dans l'Université.

**M.BROCHARD** rappelle que l'UNSA souhaite que l'an prochain le scénario D soit appliqué, pour que tout le monde atteigne le taux 5, taux de référence, comparable aux autres Universités, notamment Bordeaux, Angers et Le Mans qui ont permis dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 à tous leurs personnels d'atteindre ce taux 5.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 20 voix pour et 6 abstentions, la revalorisation de la prime de participation à la recherche scientifique des personnels de catégorie A et B.**

## **POINT 8 : APPROBATION DU REFERENTIEL ENSEIGNANT 2013/2014 (APRES AVIS DU CT ET DE LA CPCA)**

**M.BERNOUSSI** rappelle le référentiel mis en place en 2012/2013. Un groupe de travail a participé à son élaboration et à son suivi. La modification proposée aujourd'hui tient à clarifier et simplifier la décision.

**MME LE FICHANT** souligne que le groupe de travail a contribué à apporter des précisions en terme de clarté et faciliter l'exercice pour les directeurs de composante notamment en réintégrant les items dans les maquettes et en les enlevant du référentiel.

**M.BELLETTRE** se réjouit de cette simplification et que le cœur pédagogique retourne dans les maquettes.

**MME SAMI** s'interroge sur les consignes qui accompagnent ce référentiel notamment au niveau des cumuls de primes. Elle souhaite aussi savoir, sur notamment l'UFR de pharmacie et de sciences et techniques, si l'équivalence TP= TD est maintenue sur le logiciel GEMOE.

Sur le problème d'équivalence TP=TD, **M.LE BLAY** informe qu'un groupe de travail est constitué pour faire d'autres modèles sur le système d'information, afin d'avoir une meilleure lisibilité des services faits.

**MME ISHOW** soulève des problèmes de compatibilité entre les logiciels et les fonctionnements des UFR. De ce fait certaines composantes ont fait le choix de développer leurs propres outils de gestion. Il serait souhaitable que toutes les pratiques soient uniformisées.

**MME LE FICHANT** informe que le système informatique des ressources humaines (SIRH) est en voie de mutation, un nouveau fournisseur venant d'être choisi, pour un système opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'année 2014 va être une année de transition et de bascule des systèmes déjà existants.

**M.BELLETTRE** fait remarquer que les heures du référentiel sont tout aussi importantes que les heures dites classiques. Ce sont des heures de pédagogie pour les étudiants, que ce soit de l'innovation pédagogique, des responsabilités ou du tutorat. Il est opposé à ce qu'un traitement particulier leur soit fait. Il souligne que par exemple pour la prime d'excellence scientifique, il y a des enseignants qui font à la fois de la recherche et sont à la fois particulièrement investis dans la vie de l'établissement. Si l'on souhaite maintenir cette double activité, il ne faut pas interdire le cumul prime d'excellence scientifique et heures complémentaires.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 21 voix pour, 3 voix contre, et 2 abstentions, le référentiel enseignant 2013 /2014.**

#### **POINT 9 : APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU RECENSEMENT DES BESOINS RH 2014 (APRES AVIS DU CT ET DE LA CPCA)**

**M.BERNOUSSI** informe qu'il s'agit d'un complément qui émane de l'école Polytech, à ce qui a été voté au Conseil d'Administration du 4 octobre 2013. Il s'agit de publier deux postes, un emploi de catégorie B et un emploi de catégorie C.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, l'actualisation du recensement des besoins RH 2014.**

#### **POINT 10 : PRECISIONS SUR LE PERIMETRE DE L'ORDONNANCE 2005 LIE AU CHANGEMENT DE NOMENCLATURE D'ACHAT.**

**M.BERNOUSSI** rappelle que l'ordonnance de 2005 a été approuvée par le Conseil d'Administration du 14 mai dernier. Il y a eu un changement du référentiel d'achat, et il s'agit donc de mettre en conformité avec ce nouveau référentiel. **M.BRANCHEREAU** informe que l'Université de Nantes va bénéficier d'une nomenclature d'achat commune avec le CNRS et l'INSERM. Ce changement aura comme conséquence de donner plus de souplesse aux laboratoires de recherche pour gérer leurs achats.

#### **POINT 11 : REMISES GRACIEUSES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR (APRES AVIS DE LA CPCA)**

**M.BERNOUSSI** présente les admissions en non valeur pour un montant de 10532€ et les remises gracieuses pour un montant de 17126.46 €.

## **POINT 12 : TARIFS, DONNÉS ET SUBVENTIONS (APRÈS AVIS DE LA CPCA)**

**M.GODIVEAUX** souhaite que dans les tarifs, notamment du tutorat, soit indiqué qu'il s'agit du tarif minimum pour que ce service à l'étudiant puisse fonctionner.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 24 voix pour et 4 abstentions, les tarifs.**

## **POINT 13 : ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE « CENTRE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES SUR L'ÂGE ET LES POPULATIONS AU TRAVAIL » -CREAPT**

**M.BERNOUSSI** présente le « Centre de Recherches et d'Études sur l'Âge et les Populations au Travail » (CREAPT), fondé en 1991 comme un Groupement d'intérêt Public et qui s'est transformé en GIS en 2001. L'Université de Nantes va y adhérer au nom d'un laboratoire, le Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN). Cette adhésion ne devrait susciter aucun coût.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour l'adhésion au Groupement d'Intérêt Scientifique « Centre de Recherches et d'Études sur l'Âge et les Populations au Travail » -CREAPT.**

## **POINT 14 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES ENSEIGNANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LE PRÉSIDENT** présente les candidatures de **MME CARON** et de **MME LE FICHANT**.

Nombre de votants : 28 ;  
Bulletins blancs ou nuls : 0 ;  
Nombre de suffrages exprimés : 28 ;  
Majorité absolue : 15.

**MME CARON : 9 voix.**

**MME LE FICHANT : 19 voix.**

**LE PRÉSIDENT** déclare **MME LE FICHANT** élue, représentante des enseignants du Conseil d'Administration à la commission permanente du Conseil d'Administration.

## **POINT 15 : QUESTIONS DIVERSES**

- Gestion administrative : **MME ISHOW** informe que les procédures de remboursement de missions sont de plus en plus lourdes. **M.GUEVEL** se dit consterné de lire la note de service concernant les frais de repas et les invitations pour les jurys de thèse et conférenciers et estime que c'est un manque de confiance évident. Il prend aussi l'exemple de collègues chercheurs qui règlent directement des achats sur internet et à qui l'agent Comptable réclame tout un tas de documents à fournir pour obtenir le remboursement.

**LE PRÉSIDENT** répond que lorsqu'il s'agit de collègues, il n'y a pas de prise en charge. Il rappelle que le nouvel Agent Comptable est professionnel et ne laisse rien passer ; sur certains points il a besoin de position du Conseil d'Administration pour ces décisions.

**LE PRÉSIDENT** comprend qu'une simplification est nécessaire dans les procédures.

**M.BERNOUSSI** souhaite rappeler que l'Agent Comptable engage sa propre responsabilité et c'est pour cela qu'il bloque un certain nombre de décision.

- Imprimerie : **MME ISHOW** souligne que les factures de l'imprimerie du site de Lombarderie notamment, mettent neuf mois à parvenir dans les composantes ou les laboratoires. Elle soulève aussi le problème de la vétusté des machines de cette imprimerie, souvent en panne. **M.BROCHARD** confirme que les personnels l'ont informé

de multiples pannes. **M.GUEVEL** informe que depuis le début de novembre l'imprimerie n'imprime plus de poster pour les congrès au motif qu'elle n'a plus de ligne budgétaire pour alimenter en encre la machine. Du coup, les éditions se font dans des entreprises privées ce qui coûte plus cher pour les composantes.

- Cumul de rémunérations : **M.GUEVEL** évoque la situation d'un collègue en CDD sur un poste BIATSS et qui est aussi Docteur. La composante lui a proposé de faire quelques heures supplémentaires. La DRH a accepté car les heures étaient déjà effectuées en précisant que l'an prochain, cette demande sera refusée, compte tenu de son statut, qui n'autorise pas le cumul.

**LE PRÉSIDENT** souhaite informer que le Conseil d'Administration de Rennes 1 a voté une motion visant à poursuivre le travail sur une CUE interrégionale, avec un vote à 25 voix pour et 5 abstentions après un vote de leur Conseil Académique à l'unanimité moins 1 abstention.

En l'absence d'autres questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 11 heures 45.

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**



Olivier LABOUX